



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/75**

**Réunion du 08 novembre 2022 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 31/10/2022

Date d'affichage : 31/10/2022

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**  
**Présents : 23**  
**Votants : 27**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoit LAIES donne pouvoir à Mme Marina LESCOUET, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD

**Secrétaire de séance** : M. Eric HUET

**Objet : Révision des tarifs de la restauration scolaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021/107 du Conseil municipal du 14 décembre 2021 fixant les différents tarifs ;

Vu l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du Marché de Restauration Scolaire 2021-3VZ ;

Considérant l'application de la formule de révision des prix par le prestataire en charge de l'élaboration des repas ;

Considérant le contexte économique actuel de hausse de prix des matières premières et de l'énergie ;

Considérant que la Commune, dans le contexte d'augmentation générale des prix, doit maîtriser son budget ;

Considérant que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas augmenté depuis 9 ans, l'introduction du quotient familial ayant par ailleurs permis de pondérer les tarifs ;

Considérant que l'augmentation proposée permet néanmoins de conserver des tarifs qui se situent en deçà de la moyenne des tarifs pratiqués sur les autres sites de restauration scolaire du territoire et du département ;

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe en charge des Affaires scolaires ;  
.../...

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, par 20 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE**  
(M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Geneviève COSSON) :

- D'appliquer une hausse des tarifs des repas de la restauration scolaire de 15 centimes, selon la grille ci-après,

	Ancien tarif (€)	Nouveau tarif (€)
Tarif adulte	7.30	7.45
Enfant Vouziers QF>630	3.21	3.36
Enfant Vouziers QF<630	3.71	3.86
Enfant extérieur QF>630	5.02	5.17
Enfant extérieur QF<630	5.52	5.67

- Autoriser, le cas échéant, le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision

Fait en mairie le  
Le Maire,  
Yann DUGARD

